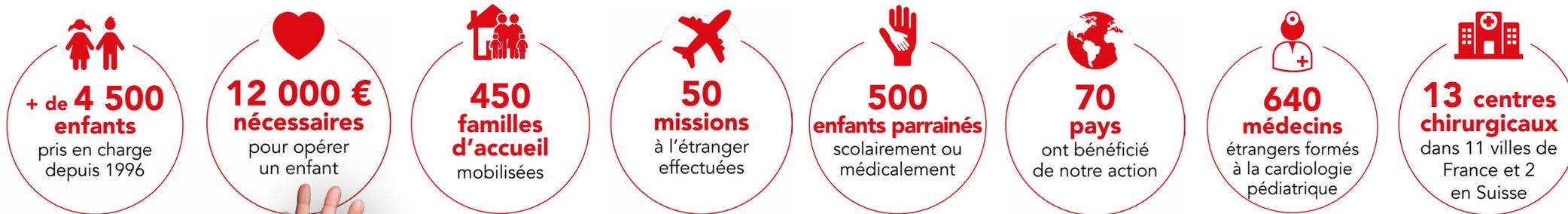




Mécénat Chirurgie Cardiaque permet à des enfants atteints de malformations cardiaques d'être opérés lorsque cela est impossible dans leur pays, faute de moyens techniques ou financiers. Ils sont alors pris en charge dans 11 villes françaises (Angers, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Saint-Denis de La Réunion, Strasbourg, Toulouse et Tours) et 2 villes suisses (Genève et Lausanne). En France, ils sont hébergés par des familles d'accueil bénévoles et en Suisse dans une maison spécialisée.
4 500 enfants ont été pris en charge depuis la création de l'Association en 1996 par le Professeur Francine Leca.



5 ÉTAPES POUR SAUVER UNE VIE

1. LE DIAGNOSTIC

L'enfant est indentifié par un médecin référent à l'étranger. Son dossier médical est transmis à l'Association.

2. LA VENUE EN FRANCE OU EN SUISSE

L'équipe médicale organise la venue de l'enfant. Un convoyeur d'Aviation Sans Frontières l'accompagne pendant son voyage.

3. LE SÉJOUR

En France, l'enfant séjourne chez une famille d'accueil bénévole pendant environ 8 semaines. En Suisse, l'enfant se est accueilli soit par une famille, soit dans une maison spécialisée.

4. L'INTERVENTION CHIRURGICALE

L'enfant est opéré dans l'un des centres hospitaliers partenaires.

5. LA CONVALESCENCE ET LE RETOUR GUÉRI

Après plusieurs semaines de convalescence, l'enfant rentre chez lui avec un cœur réparé.

NOS ACTIONS

> **OPÉRER** Dans le monde, 1 enfant sur 100 naît avec une malformation cardiaque. Dans certains pays, il est impossible de les opérer. C'est pour eux que nous agissons.

> **CONSULTER** Nous organisons chaque année en moyenne 4 missions médicales dans les pays d'origine des enfants afin de consulter ceux déjà opérés dans le cadre de leur suivi, et ceux en attente d'opération.

> **FORMER** Nous avons créé un programme de formation à la cardiologie pédiatrique à destination des médecins étrangers. L'objectif est d'améliorer le processus de prise en charge des enfants.

> **PARRAINER** Un parrainage médical ou scolaire est possible pour les enfants opérés dont les familles ne peuvent assumer ces frais.

